

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

CONVENTION VILLE/REGION POUR  
MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX  
DANS LES LYCEES.

86.059

DATE DE CONVOCATION

16

DATE D'AFFICHAGE

16

Nombre de conseillers

en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt six  
le Vingt Six Mai

à 20 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - MM. FABER - TAP - BOUTET -  
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET, Adjointe  
M. BARBAT - Mme BARAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU -  
COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN -  
MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONT - MONNARD - PAPEAU -  
POTENNEC - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MOST par M. ROUDOT

M. BERNARD par M. BOUTET - Mme CENAC par Me TAP  
M. GEOFFROY par M. CANDAU

Absents : MM.

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

A compter du 1er janvier 1986 et conformément à la Loi sur  
la Décentralisation en matière d'enseignement, la Région a pris en  
charge l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionne-  
ment des lycées.

Sur la commune de ROYAN, sont implantés trois lycées. Une  
dépense d'investissement et de fonctionnement reste à la charge de  
la commune pour les Lycées d'Enseignement Professionnel Champlain,  
Pierre et Marie Curie et le Lycée de la Triloterie.

Par lettre du 18 Mars 1986, M. le Président de la Région  
Poitou-Charentes a sollicité l'aide technique de la Ville de ROYAN  
pour l'élaboration des dossiers et la conduite des chantiers  
susceptibles d'être réalisés dans les trois lycées.

En outre, il a été demandé à la Ville de donner son accord  
sur le programme de travaux de réfection des bandeaux de façade et  
du remplacement d'un ballon d'eau chaude au L.E.P. Pierre et Marie  
Curie ; ainsi que des travaux de remplacement de cloisons à  
l'Internat du L.E.P. Champlain.

Le montant de la participation communale est de 20 % sur une dépense totale de 278.247 Frs H.T., soit une dépense d'environ 55.000 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M.le Rapporteur,

VU la nécessité d'assurer une participation financière de la commune au programme des travaux à réaliser dans les lycées,

VU la demande de M.le Président du Conseil Régional du 18 Mars 1986,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale des Travaux réunie le 23 Mai 1986,

DECIDE :

- d'accepter le programme envisagé et plus spécialement la participation financière de la commune à ce programme,
- de mettre à la disposition de la Région, les Services Techniques Municipaux pour assurer la conduite d'opérations et la maîtrise d'oeuvre de ces divers travaux.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
ONT SIGNE AU REGISTRE MM.LES MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Député-Maire,  
L'Adjoint Délégué,



*[Signature]*  
R. DAUZIDOU